PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 11 OCTOBRE 2021 à 19 h 30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, F. POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Frédéric VIENOT, Jean-Pierre PILLON Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): M. Gilles BRIENS, Mme Josette GUERRIER

Secrétaire de séance : Mme Brigitte FROMONT

Date de la convocation : 4 octobre 2021 Date de l'affichage : 4 octobre 2021

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 13 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des présents, après les amendements suivants :

- Pour Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE, le dernier procès-verbal ne reflète pas les échanges autour du vide-grenier.

Il est demandé de rajouter qu'un échange a eu lieu autour de l'organisation du videgrenier.

M. le Maire a indiqué « Belle affluence, belle réussite, mais ne rapporte rien au village ». Le cadre de l'organisation est compliqué. Il faut expliquer aux responsables de la manifestation qu'on est responsable de tout. Frédéric VIENOT a abordé ce sujet avec ses mots. Le bureau de Spinos'Association a traité le sujet samedi 09/10 en mairie.

- Erreur sur la date Soirée lecture : le 12 au lieu du 15/10.

I – VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AN 3 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR EFFECTUER LES DEMARCHES NECESSAIRES (Délibération n° D2021 031)

A la demande du notaire, une nouvelle délibération doit être prise, le montage juridique ayant été modifié.

Par délibération du 5 juin 2021, le conseil municipal a accepté de vendre par dation, à ALLIADE HABITAT, une partie du terrain Zinderstein pour la réalisation d'un ensemble immobilier comprenant des logements sociaux et un pôle médical. Il était prévu que le pôle médical devienne propriété par dation de la commune une fois la construction achevée.

Afin de se mettre en conformité avec les règles de la commande publique, il est préconisé d'établir une vente « sèche » et non une dation avec la Sté ALLIADE HABITAT. Les juristes considéraient que la préfecture, pour la construction de la maison médicale, pourrait penser que la mairie détournait les marchés publics.

La dation était une vente du terrain au bailleur social : donner une valeur à une propriété, ne rien toucher mais être en compte avec le bailleur.

M. F. PATIN demande si cela implique des frais de notaires. M. le Maire répond par la négative, car c'est une construction.

La délibération précédente sera annulée par celle qui sera votée ce soir.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de vendre une partie du terrain cadastré AN 3, dit « terrain Zinderstein » à la société ALLIADE HABITAT, pour un montant de 513 000 €.

II – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SPA POUR LES ANNEES 2022 et 2023 (Délibération n°D2021_032)

A l'unanimité le conseil municipal accepte de renouveler la convention de fourrière avec la SPA de Brignais (animal blessé, tué, capture des chats...) pour 2 ans (2022 et 2023) pour un montant de 0,80 € par an et par habitant (tarif identique aux années précédentes)

Pour les portées de chats sauvages : capture et don à la SPA pour adoption.

Les Chiens errants sont amenés à la Mairie. Passage chez le vétérinaire pour voir si l'animal est pucé. Si oui, l'animal est remis à son propriétaire sinon l'animal est pris en charge par la SPA.

III – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE L'ANTENNE RELAIS ORANGE (Délibération n°D2021_033)

A l'unanimité, le conseil municipal AUTORISE la signature de la convention de location du terrain communal situé Chemin de Halage Sud – Terres Monseigneur (à la limite du Formans, ancienne station d'épuration), et cadastré AP 14 avec la Société ORANGE pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie ORANGE et d'équipements techniques.

Après négociation avec Orange, la convention de location du terrain municipal est consentie pour une durée de 12 ans, à compter du 1er janvier 2022. Le bail sera renouvelé de plein droit par périodes successives de 6 ans.

La redevance annuelle est fixée à 4 973,49 € nets. La redevance sera revalorisée chaque année, et sera augmentée de 1%.

M. le Maire rappelle qu'il y a une antenne relais qui appartient à SFR, et plusieurs opérateurs dessus (Bouygues n'y est pas) Le bâtiment technique appartient à Orange.

IV - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCDSV

Le conseil communautaire du 23 septembre 2021 a délibéré favorablement sur une modification des statuts de la CCDSV.

Une mise en cohérence des statuts avec les dernières évolutions législatives s'avérait nécessaire. Cela a permis également une mise à jour et une clarification des compétences de la CCDSV.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision est réputée favorable.

Question de M. J-P PILLON sur la compétence de la Région en matière de transports. La CCDSV était organisatrice des transports avant que la Région ait la compétence.

Le maire a demandé que soient envoyés les anciens statuts pour comparer aux nouveaux. Il n'y avait rien de stratégique.

Le conseil municipal, estimant ne pas avoir assez d'éléments, décide d'ajourner ce point. Il sera demandé à la CCDSV les précédents statuts afin de faire une comparaison avec les nouveaux statuts.

V – PERISCOLAIRE: PRESENTATION DES BILANS FINANCIERS

Une présentation est faite par M. F. PATIN des bilans financiers des services périscolaires (cantine, garderie, études surveillées) des années 2019-2020, 2020-2021. Le prévisionnel pour 2021-2022 est également présenté.

Services Périscolaires Cantine et Garderie	Année	Recettes	Dépenses	Résultat
Bilan	2019-2020	72 534,52 €	113 084,91 €	-40 550,39 €
Bilan	2020-2021	84 159,52 €	117 944,80 €	-33 785,28 €
Prévisionnel	2021-2022	99 202,00 €	112 554,00 €	-13 352,00 €

ETUDES SURVEILLEES	Année	Recettes	Heures payées aux enseignants	Résultat
Bilan	2019-2020	2 524,20 €	1 583,40 €	940,80 €
Bilan	2020-2021	3 868,30 €	2 402,40 €	1 465,90 €
Prévisionnel	2021-2022	4 513,00 €	2 548,00 €	1 965,00 €

A noter qu'il y a eu le Covid en 2020. Le Résultat du coût est déficitaire pour la cantine et la garderie sur les 3 ans.

Principaux chiffres pour garderie et cantine :

Les paies chargées représent 42 % des dépenses. Le traiteur : 36 % pour la cantine.

Coût important de la gestion administrative: 22,78 %. Cela le poste d'Olga.

Coûts secondaires : électricité, eau... Frais de réparation et d'investissement.

Ce sont des estimations, difficile de faire la part des choses.

Pour 2020-2021 : des réservations non effectives (désinscriptions) La cantine a toujours été déficitaire.

Les coûts globaux sont moins déficitaires cette année.

Le prix réel des repas est :

- en 2019-2020 de 7,35€
- en 2020-2021 de 6,65€
- et estimé pour 2021-2022 de 6,51€

Le bénéfice n'est jamais fait par les communes sur le périscolaire, c'est un service.

Des évolutions futures de la cantine auront lieu : plus de bio, des circuits courts, on aura des prix qui vont augmenter car la qualité se paie. Il y a une volonté de garder le même traiteur qui attache de l'importance à la qualité.

Concernant la Garderie :

Le coût réel de l'heure est de 4,16€ en 2019-2020, de 3,11€ en 2020-2021. Le coût est estimé à 1,78€ en 2021-2022.

Un coût horaire de 2 € a été défini cette année. La municipalité essaie d'équilibrer le budget.

Concernant l'étude surveillée :

Le service est légèrement positif. On reste à l'équilibre. Cette étude n'existe pas dans tous les villages. Certains villages font choisir 2 activités par jour. Pas de restriction à Saint-Bernard.

Le périscolaire est global. Il est difficile de travailler poste par poste en séparant la garderie, la cantine et l'étude.

M. J-P PILLON rappelle qu'un point avait été fait en mars 2020 : on était à l'équilibre. M. le Maire répond que n'étaient pas prises en compte. M. F. PATIN précise qu'il n'y avait pas la gestion administrative comprise dans les calculs.

Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE est contente de voir les chiffres. Elle trouve cependant dommage qu'ils n'aient pas été communiqués avant pour voir les choses en détail.

M. le Maire explique que ce point a été ajouté à l'ordre du jour. On prend le temps qu'il faut pour en débattre. Il s'agit du fonctionnement d'un conseil municipal qui décide collégialement pour les habitants.

M. J-P PILLON demande quelles en sont les conclusions. Pour M. le Maire, on essaie de tendre vers l'équilibre. On ne fait pas d'argent, nous ne sommes pas bénéficiaires. Si on pouvait avoir une année correcte, ça permettrait d'affiner les choses et tendre vers le qualitatif.

VI – ITINERAIRE DE RANDONNEE – TRACE DU GR DE PAYS BEAUJOLAIS BUGEY A SAINT-BERNARD

La CCDSV est sollicitée par la Fédération Française de Randonnée pédestre pour avis, concernant le tracé du GR® de Pays Beaujolais Bugey par la Dombes, actuellement le GR passe sur la commune de Saint Bernard. La FF de randonnée souhaiterait modifier le tracé.

La CCDSV a sollicité Saint-Bernard car l'itinéraire passe par le halage.

M. C. COTTAREL explique que l'itinéraire GR proposé passerait par le village vers le château et l'église pour reprendre le halage.

La sécurité sur l'Avenue Valadon est un point qui a été soulevé. Les piétons devront traverser vers le pont.

Florent PATIN demande si ce GR est fréquenté. Il lui est répondu que c'est saisonnier.

Ce GR est bien identifié (beaujolais - Bugey). La commune est bien identifiée sur les sites internet.

Par ailleurs, la CCDSV a un projet signalétique sur le patrimoine. Les élus souhaitent une signalétique sur Saint-Bernard pour l'entrée dans le territoire Dombes Saône Vallée.

Le conseil municipal émet un avis favorable. Un retour sera fait à la CCDSV.

M. le Maire remercie la CCDSV de solliciter les communes concernées.

VII – CHEMIN DE HALAGE

Vision de la CCDSV très financière et économique et dépourvue d'une logique de respect du patrimoine. M. le Maire explique que nous avons dit les choses en parlant de notre nature, notre patrimoine, notre environnement. Au conseil communautaire du 5 octobre : le sujet a été abordé à la fin de l'ordre du jour. Vote sur plan d'une solution mixte, à la majorité.

Saint-Bernard : choix de conserver le sablé, pas en l'état car il y aura des travaux. La circulation sera repensée. Le chemin reste en sablé stabilisé, comme nous le souhaitions. Le temps nous dira ce qu'il en est du montant de fonctionnement. Le principal est d'avoir collégialement fait passer un message fort pour garder un halage comme il est, dans son écrin de nature.

7 communes souhaitent conserver leur chemin de halage naturel.

Seule une commune rajoute un périmètre en enrobé : Trévoux (pont jusqu'à Reyrieux). Portion Formans Trévoux reste naturelle. Pour 6 autres communes : du sablé.

Les services techniques vont pouvoir commencer à travailler sur le montage des dossiers et les demandes de subvention. Travaux : 2022 pour le démarrage. Des devis devront être faits.

L'union fait la force. L'enjeu était important. Certaines personnes de Saint-Bernard ont manifesté leur satisfaction.

Nous suivrons la suite avec la mise en place des aménagements sur ce chemin de halage.

VIII – INFORMATIONS DIVERSES

⇒ Recrutement ATSEM

Suite à la mutation de Mme Isabel MARTINS DA FONTE, la commune recrute un agent sur le poste d'ATSEM, à compter du 3/01/2022. La personne devra être au minimum titulaire du CAP Petite Enfance et être titulaire du concours d'ATSEM.

⇒ Conseil Citoyen du 15/11

Les flyers ont été distribués. Les citoyens peuvent transmettre leurs questions en mairie avant le 30/10/2021.

Le format (en visio ou en public) sera décidé en fonction du nombre de personnes.

⇒ Soirée Lecture au Tiers-Lieu le 12/10 Livre préféré à présenter.

⇒ Grande Lessive : le 14/10

Devant la Mairie et l'école. Une information a été distribuée à l'école. On compte sur tout le monde pour jouer le jeu.

⇒ Inauguration du Tiers-Lieu du 09/10

Peu de monde présent à l'inauguration. Mme F. POINTON-SCHOENAUER rappelle que ce n'est pas seulement une bibliothèque, c'est un tiers-lieu destiné à accueillir des jeux et des activités (couture ...) Les animations avec les nounous fonctionnent très bien (désormais elles fonctionnent deux fois par mois)

L'installation d'une serrure électronique est envisagée pour que le tiers-lieu soit accessible en dehors des horaires d'ouverture de la bibliothèque.

Un débat s'engage sur le nom du Tiers-lieu. Certains conseillers proposent de le nommer Espace Culturel.

Un questionnaire sera distribué prochainement afin de connaître les attentes des spinosiens au niveau de la culture.

⇒ Randonnée Pédestre et Patrimoine du Dimanche 17/10

Organisée par les associations Spinosa et Spinos'Animation. Pour M. F. VIENOT, c'est une semaine culturelle et patrimoine sur St Bernard. Cette randonnée est un hommage à la victoire sur le côté naturel du halage. M. F. VIENOT invite les spinosiens à participer à cette randonnée. Passe sanitaire obligatoire, port du masque recommandé.

⇒ Halloween

La soupe sera offerte par la commune comme chaque année devant la mairie. En raison du contexte sanitaire actuel (covid) la mise en place des circuits pour la collecte des bonbons est en cours de discussion.

⇒ Travaux

La reprise des fissures de l'espace Chabrier est en cours. Les travaux devraient se terminer mi-novembre.

Les travaux pour la mise en place des toilettes automatiques à l'Espace Chabrier sont en cours.

⇒ Plantation de haies – Association FNE (France Nature Environnement) Un chantier de plantation de haies bocagères démarrera en novembre. 65 m de haies seront plantées (gratuitement) par l'association entre le bassin de rétention et le grillage de la maison de retraite. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.

⇒ Signalétique et cimaises bibliothèque

Mme F. POINTON-SCHOENAUER remercie pour la mise en place de la signalétique et des cimaises à la bibliothèque. M. le Maire indique qu'il a donné le feu vert pour équiper la salle Chabrier en cimaises.

⇒ Week end Art – St Bern'Arts

Les 30/04 et 01/05/2022. Manifestations culturelles autour de la photo, sculpture, peinture entre le château, l'Eglise et l'Espace Chabrier. M. M. SOLFOROSI et Mme S. CHASSAGNE sont chargés de faire une affiche qui sera diffusée dès janvier.

⇒ Jumelage

Deux villages drômois ont été contactés : La Motte-Chalencon et Cornillon sur l'Oule.

⇒ Bacs couvercle jaune

La distribution des bacs aura lieu le 13/11 et le 14/11 sur l'espace technique du terrain Zinderstein. Un justificatif de domicile sera demandé.

La CCDSV fera la livraison des bacs pour les personnes de plus de 70 ans. Les personnes qui ne pourront pas se déplacer devront se rapprocher de la CCDSV.

Le ramassage sera opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2022, tous les 15 jours.

Taille des bacs : a été donné un indicateur sur le nombre de personnes par foyer. Les poubelles sont attribuées à l'adresse. Possibilité d'échanger si mauvaise prévision.

Ramassage tous les 15 jours (1er janvier 2022 début).

Objectif : la CCDSV a privilégié le ramassage porte à porte pour baisser le tonnage d'ensemble des déchets.

Par habitant cela représente : 556 kg/an. Faire baisser ce poids. Une taxe est faite par l'État pour taxer ce qui est incinéré.

2019 : 3 € la tonne

2020 : 8 € 2021 : ?

La CCDSV a voté sur les 7 axes principaux pour réduire les déchets : 70 actions sont listées, dont favoriser le compostage à la maison.

Une communication de sensibilisation sera faite : autocollant sur les poubelles pour expliquer ce qui pourra être mis dans les poubelles jaunes.

Certaines collectivités sont en avance sur le tri.

Maire : on a été nombreux à dire : intéressant de payer un peu plus cher pour tout y mettre ? Choix laser dans les usines. Selon l'équipement des usines, on ne peut pas tout mettre.

Organisation de la collecte : la CCDSV prend à sa charge le tri sélectif, verre et papier, c'est le SYTRAIVAL (Sud de Mâcon jusqu'à l'Arbresle).

Florent PATIN : pourquoi y aura-t-il des puces sur les poubelles ? Pour identifier la poubelle à l'adresse et sur le camion. Une équipe sera mandatée (ambassadeurs du tri) pour savoir pourquoi la poubelle n'est pas sortie.

Si la poubelle contient des choses identifiées non conformes : pas ramassée.

A Saint-Etienne : un double tri est réalisé.

La Puce est un indicateur pour sensibiliser et mieux communiquer. Pour le moment, ce n'est pas la volonté de taxer au poids.

Le but est, d'avoir le moins de déchets possibles.

SYTRAIVAL : témoignage de 2 communautés de communes dont celle de Montmerle et celle d'Yssoire. Freins : dépôts sauvages au début et mettre dans poubelle du voisin. Ça s'amenuise.

⇒ Challenge de pétanque Jean Patin du 26/09

Grand succès de la manifestation organisée par l'Interclasse des conscrits.

⇒ Spinos'Aventure

M. F. PATIN indique que l'assemblée générale de l'association se tiendra le lundi 18/10 à 19h30 à Chabrier. Toute personne intéressée pour participer en tant que bénévole peut contacter l'association via le mail suivant : spinosaventure2022@gmail.com

La manifestation se tiendra début juin 2022. Le village sera transformé en village médiéval le temps d'un week-end. Sont attendus 5 à 10 000 participants. M. F. VIENOT est le correspondant au niveau de la mairie.

⇒ Communication

Panneau Pocket

700 inscrits. En moyenne 400 vues par panneau.

Site internet

M. M. SOLFOROSI demande aux élus de regarder régulièrement le site, et d'indiquer s'il y a des modifications à faire. Le site doit être mis à jour régulièrement. Un graphique a été envoyé aux élus sur les statistiques de consultation du site.

SBI

Le prochain numéro sera limité à 48 pages. Il est demandé aux rédacteurs des articles concis et de joindre une photo par article.

Les annonceurs ont été consultés, il y a déjà des retours.

Médiations

M. M. SOLFOROSI indique qu'il a procédé à plusieurs médiations en mairie pour des nuisances causées par le bruit, des tapages nocturnes.

Des rappels à la loi et sur le bien vivre ensemble sont faits. Ceux qui débordent ne prennent pas conscience de leurs erreurs. Il est rappelé que des salles peuvent être louées.

De nouveaux habitants arrivent et la tolérance au bruit n'est pas forcément la même.

Mme F. POINTON-SCHOENAUER demande quel est le rôle de la gendarmerie. M. le Maire explique que les synthèses à destination des maires sont suspendues en raison d'une pénurie de personnel. Lorsqu'elle intervient, elle procède à une injonction, puis la seconde fois elle verbalise.

⇒ Jumelage 2^e batterie du 68^{ème} régiment d'artillerie d'Afrique

Une demande de jumelage a été faite par l'armée. Dans un premier temps, les élus vont recevoir les militaires en charge de ce dossier.

68e régiment d'artillerie d'Afrique (créé en 1941 en Algérie - 80 ans cette année). Batailles en Afrique et débarquement de Provence. Ont terminé périple en Autriche en 1945. Ce régiment existe encore.

Ville marraine : Anse.

Sont venus à Chabrier où Marc a apporté des témoignages avec photos de son père. Proposition reçue aujourd'hui du Capitaine GUILLOT, suite à la bonne réception : jumelage avec la deuxième batterie de ce régiment qui s'appellerait Saint-Bernard.

Caroline LEGOUGE : Qu'est ce qu'apporte un jumelage avec un régiment ?

Pour le moment, on ne sait pas. Mais cela semble intéressant.

Frédéric VIENOT : volonté de l'armée de prendre un lien avec la population, la nation. Volonté politique d'avoir un lien avec la nation. Prendre attache sur des symboles ou un partenariat.

On crée depuis un certain temps les réserves citoyennes avec des personnes en connexion avec la partie militaire et la partie civile.

Bernard REY a d'ailleurs été intégré au grade de commandant à la base de la Valbonne.

⇒ Affaires scolaires

Suite à la réunion qui s'est tenue le 18/09 avec les parents des élèves concernés par le périscolaire, très peu de parents ont formulé des demandes de changement ou d'assouplissements. Il est rappelé que toutes les demandes d'assouplissements seront présentées en commission des affaires scolaires.

Une personne a été recrutée pour la surveillance des enfants sur le temps méridien via Serv'Emploi : Mme Odile SIMON.

A la cantine, Mme E. CARGNELLI constate un problème de discipline des enfants. Des courriers sont partis et vont partir aux parents des enfants qui se sont vus mettre une croix. Un groupe n'écoute pas et fait preuve de grossièreté envers le personnel.

Elle rappelle qu'au bout de trois croix les enfants seront exclus de la cantine.

On compte sur les parents pour rappeler les règles de fonctionnement de la cantine. Une proposition est faite dans le courrier de rencontrer les parents pour expliquer. Les messages ne sont pas intégrés par les enfants.

En réponse à la demande de M. J-P PILLON, M. C. COTTAREL indique que la date pour la réunion publique n'a pas encore été fixée. Un retour est attendu des organismes devant participer à cette réunion.

⇒ Commissions communales

M. le Maire demande aux vice-présidents des commissions de réunir prochainement les commissions communales.

finances, une réunion aura lieu en novembre (janvier et mars pour le budget)
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h26.
Prochain conseil municipal : - Lundi 15 novembre 2021 à 19h30
Signatures: